DE_085_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du vendredi 26 septembre 2025

Date convocation : 22 septembre 2025	*Le vingt-six septembre deux mille vingt-cinq, à 18h30, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Robert DEMOLIN, Rémy MONET, François ROUVEYROL
Présents : 5	
Votants : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER représenté par Robert DEMOLIN, Lisa CLARY représentée par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 8	
Contre : 0	**Excusé(e)s:**
Abstentions : 0	**Absent(e)s:** Patrick ROY
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Programme de voirie 2025 pour un montant H.T. de 49 451,52 Euros (59892,19 Euros TTC) dans le cadre des contrats territoriaux avec le Conseil Départemental

Le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'à la suite des intempéries des 16 et 17 octobre 2024, il convient de reprendre dans les meilleurs délais les dégâts constatés sur la route du Malhautard au Malhautier et sur la route des Bastides.

Ces travaux sont inscrits dans le cadre des contrats territoriaux avec le Conseil Départemental sur le programme voirie 2025 pour un montant HT de 49 451,52€ (59 892,19€ TTC). Pièces jointes.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DEMANDE d'inscrire les travaux tels que décrits ci-dessus aux contrats territoriaux,
- SOUHAITE rechercher les cofinancements au meilleur taux possible à la suite des intempéries des 16 et 17 octobre 2024 reconnues par les services de l'Etat,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance

Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance

François ROUVEYROL

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
048-214800195-DE_085_2025-DE
A G E D I

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
048-214800195-DE_085_2025-DE
A G E D I

SDEE
de la Lozère

Programme voirie 2025

Etat d'acompte

Convention constitutive d'un groupement de commandes
Article 8 dispositions financières

Commune de Barre des Cévennes

Libellé	Montant
Montant des travaux TTC	59 892,19 €
Acompte de 30 %.....	17 967,66 €

Mende, le 22/05/2025

Le directeur du SDEE

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENT... DE LOZI... Certifié par Domatis 02/06/2025 08:57

A Barre de Cév, le 11 juin 2025

Le Maire,

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
048-214800195-DE_085_2025-DE
A G E D I

SDEE
de la Lozère

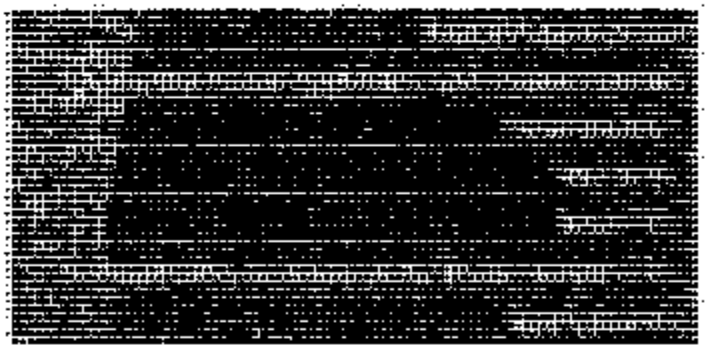
Programme départemental de voirie 2025

Maître d'ouvrage : Commune de Barre des Cévennes

Désignation des prestations : commune de BARRE DES CEVENNES - VC des Bastides

Devis des travaux

N°	Désignation des prix	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT
100	Installation de chantier	F	1,00	250,00	250,00
101	Signalisation de chantier	F	1,00	175,00	175,00
238	Réglage et compactage de la plateforme	M2	1 440,00	1,50	2 160,00
240	Scarification de chaussée	M2	1 440,00	2,00	2 880,00
311	Enrochements	M3	20,00	105,00	2 100,00
946	Fouilles pour fondations	M3	60,00	35,00	2 100,00
1022	Enduit bicouche	M2	1 440,00	3,02	4 348,80
1044	Grave non traitée 0/31.5	M3	144,00	45,00	6 480,00
1060	Imprégnation	M2	1 440,00	2,00	2 880,00
7123	Création de coupe eau sur chemin ou accotement	U	3,00	10,00	30,00



23 403,80 €
1 287,21 €
24 691,01 €
4 938,20 €
29 629,21 €
280,85 €
29 910,06 €

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
048-214800195-DE_085_2025-DE
A G E D I

SDEE
de la Lozère

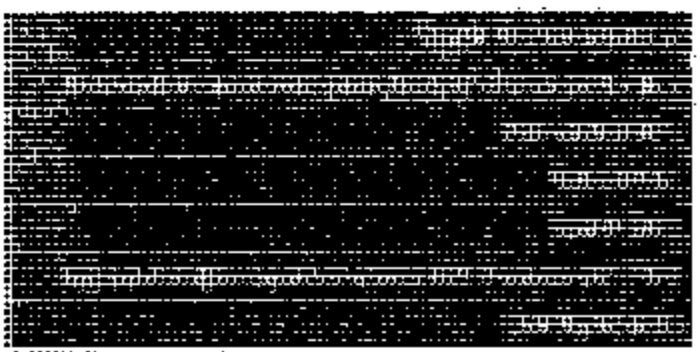
Programme départemental de voirie 2025

Maître d'ouvrage : Commune de Barre des Cévennes

Désignation des prestations : commune de BARRE DES CEVENNES - VC du Malhautard

Devis des travaux

N°	Désignation des prix	Unité	Quantité	Prix unitaire HT	Montant HT
100	Installation de chantier	F	1,00	250,00	250,00
101	Signalisation de chantier	F	1,00	175,00	175,00
210	Décaissement de chaussée	M3	35,00	40,00	1 400,00
238	Réglage et compactage de la plateforme	M2	160,00	1,50	240,00
252	Dégagement - Nettoyage aqueduc	F	1,00	200,00	200,00
303	Curage de fossé existant	M	20,00	5,00	100,00
906	Béton B25 y compris acier	M3	7,00	230,00	1 610,00
935	Démolition de maçonnerie	M3	48,00	35,00	1 680,00
946	Fouilles pour fondations	M3	7,00	35,00	245,00
964	Maçonnerie avec fourniture - aspect pierres sèches	M3	48,00	310,00	14 880,00
1022	Enduit bicouche	M2	260,00	3,02	785,20
1044	Grave non traitée 0/31.5	M3	35,00	45,00	1 575,00
1060	Imprégnation	M2	160,00	2,00	320,00



	23 460,20 €
	1 290,31 €
	24 750,51 €
	4 950,10 €
	29 700,61 €
	281,52 €
	29 982,13 €

Date de transmission de l'acte: 02/10/2025
Date de reception de l'AR: 02/10/2025
048-214800195-DE_085_2025-DE
A G E D I